



Union Wallonne des Entreprises

Responsable de la cellule Environnement de
l'UWE

Cellule des Conseillers en Environnement
de l'UWE

Brigitte
DE VOS



La gestion collective des déchets sur les PAE

Constat et pistes d'action

Brigitte De Vos

Responsable de la Cellule des Conseillers en Environnement

Chemin du Stockoy 3

B-1300 WAVRE

Tél: 010/47.19.43





Brabant Wallon
50, 37 Ha
54 entreprises
+/- 1400 emplois
100% PME

Activité principale : logistique et distribution
Association d'entreprise depuis 2003
PAE pilote du projet LIFE-SMIGIN de l'UWE

❖ Contexte de départ :

- Activités similaires des entreprises : logistique et distribution → déchets d'emballage (dénominateur commun)
- PME : quantités critiques pour avoir accès à des solutions avantageuses / tri pas rentable pour les plus petites PME
- Gestion des déchets des PME : rarement remise en question car
 - législation et marché complexe (pas de casquette environnement dans l'entreprise)
 - Perçue comme un 'mal nécessaire'



Gestion collective des déchets

❖ Objectifs attendus :

- Amélioration du tri et diminution du volume de déchets mis en décharge
- Économie d'échelle
- Meilleure connaissance des déchets
- Recherche d'opportunité d'écologie industrielle

❖ Méthodologie appliquée :

Etape n°1 : collecte des données auprès de chaque entreprise participante



Etape n°2 : élection d'un coordinateur parmi les entreprises participantes

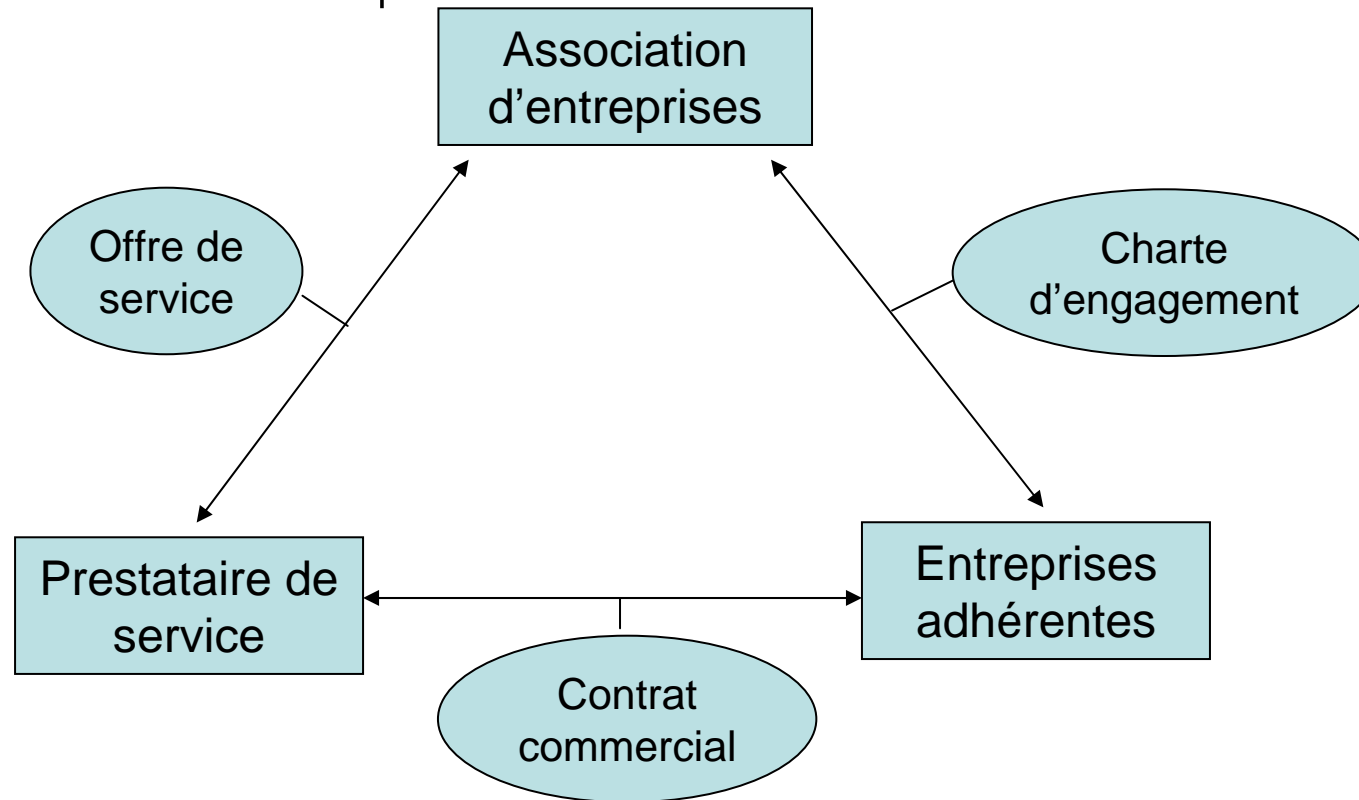


Etape n°3 : choix du prestataire unique par les entreprises participantes



Etape n°4 : contractualisation avec les entreprises participantes

❖ Fonctionnement tripartite:



❖ Résultats après 3 ans:

- 12 entreprises participantes (soit 303 tonnes de déchets par an)
- Mise en place ou amélioration du tri des déchets en entreprise
- Rationalisation du transport des déchets
- Visite par les entreprises du centre de tri du prestataire (sensibilisation ++)
- Renforcement de l'esprit collectif sur le parc
- Meilleure connaissance du déchet (nature, mode de stockage,...)
- Réduction de la facture déchet
- Crédibilité de l'association d'entreprises encore accrue
- Un exemple d'écologie industrielle : vente de palettes USA

→ Effet marqué surtout auprès des plus petites entreprises.

Un exemple parlant : A.N.S. Benelux

Avant : pas de tri (classe 2)

Maintenant :

- Tri (carton, plastique, frigolite): ↓ 90 % classe 2
- ↓ 60% de la facture



❖ Leviers :

- Esprit collectif déjà présent (essentiel)
- Implication forte des entreprises pour l'image de leur parc
- Présence du projet LIFE (ressource pour collecte des données)
- Election d'un coordinateur parmi les entreprises participantes
- Implication du prestataire de service
- Homogénéité des déchets
- Service porte à porte

❖ Avis du prestataire de service :

*' Il apparaît à nos yeux que cette démarche comporte de nombreux avantages tant écologiques qu'économiques. En effet, il nous ainsi est possible de **concentrer les collectes** de déchets en 2 jours distincts, 1 jour pour les déchets industriels banals et un autre jour pour les cartons et plastiques. Cela **réduit nettement les déplacements** des camions dans cette zone et permet donc de proposer aux entreprises des **tarifs très appréciables**. Même si ce contrat ne constitue pas le marché du siècle, il développe incontestablement notre position dans cette zone. '*

❖ Obstacles :

- Collecte de données validées pour l'appel d'offre
- Changement d'habitude
- Pas ou peu d'effets directs sur les plus grosses entreprises
- Durée des contrats en vigueur lors de la mise en place de l'action
- Uniformisation de la fréquence et du jour d'enlèvement des déchets

- Sur le PAE de Courcelles (Belgique)
 - collecte de cartouches et toners de 7 entreprises au profit d'un projet social (initiative Cliniclowns)
- A Gijon (Asturies –Espagne)
 - mise en ligne par la CCI de Gijon d'une plateforme d'échanges 'By-Product Exchange Net' (30 PME participantes)

- Sur la Plate-Forme aéroportuaire de Montpellier (France)
 - 80 entreprises +1 aéroport
 - création d'une déchèterie centrale pour déchets non-dangereux (4 zones de tri en fonction de la nature des déchets prépondérants sur le secteur)
 - apport volontaire des déchets non-dangereux par les entreprises
 - répartition des coûts entre les entreprises



Union Wallonne des Entreprises

Chemin du Stockoy, 3 B-1300 Wavre

www.uwe.be
www.econetwork.eu

Contact:

Brigitte De Vos

Tél: 010/47.19.43

brigitte.devos@uwe.be